

Ce que nous avons entendu

« C'était une stratégie, pas un programme. Nous sommes tous des agents de prestation de programme maintenant, nous ne sommes pas des gestionnaires. Ce n'était pas le but de la Stratégie relative aux pêches autochtones. »

Apprendre à connaître les communautés et leurs pêches

- Les participants proviennent de communautés de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que de groupes autochtones et de groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques.
 - La majorité des communautés de la région, mais pas toutes, ont conclu des ententes concernant la Stratégie relative aux pêches autochtones. L'une d'elles a conclu une entente spéciale avec le Ministère pour appuyer son plan de pêche communautaire avec un garde-pêche (pour recueillir des données sur les prises) et un soutien à l'administration des pêches. « Ils gèrent un plan de pêche communautaire selon leurs propres termes, comme une sous-entente du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques. »
- Les membres des communautés pêchent le homard, le crabe des neiges, le crabe destiné à être consommé cru, le saumon, le bar, les palourdes, les huîtres, l'anguille, le gaspareau, le maquereau et les pétoncles, mais seulement certaines de ces espèces peuvent être pêchées à des fins alimentaires, sociales et rituelles.
- Les Premières Nations de la région gèrent leur pêche communautaire de différentes façons. Certaines distribuent une certaine quantité de poisson ou de mollusques et crustacés à chaque membre, tandis que d'autres délivrent une ou plusieurs étiquettes aux membres qui veulent pêcher pour eux-mêmes. D'autres ont une feuille d'inscription pour que les membres puissent demander du poisson de consommation ou organisent des « journées communautaires » pour que les membres puissent aller chercher du poisson. L'une d'elles s'associe à l'entreprise de pêche commerciale d'une Première Nation voisine pour obtenir son poisson à des fins alimentaires, sociales et rituelles.
 - Certaines communautés ne limitent pas le nombre de prises que les membres peuvent attraper avec leur étiquette. Toutefois, elles ne délivrent des étiquettes que si les prises de l'année précédente ont été déclarées. L'une d'entre elles limite également l'utilisation des étiquettes à la personne qui les signe pour empêcher les ventes de poissons de consommation sur le marché noir.
 - Certaines communautés préparent des plans de pêche communautaire pour orienter leur pêche. Ces plans peuvent être élaborés avec l'aide de leur groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques.

Cogestion

- Les communautés coordonnent et organisent leurs pêches communautaires, et elles considèrent que la collecte de données, la pêche et la surveillance des prises ainsi que l'application des règlements liés à la pêche constituent des éléments clés des objectifs de cogestion du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones.
 - Plusieurs communautés participent activement aux processus de consultation sur les pêches du Ministère et à d'autres réunions liées aux pêches organisées dans la province ou la région.
 - Une région a également mis sur pied un comité consultatif micmac sur le saumon, qui se réunit quatre fois par année pour déterminer les prises de saumon. Les membres du comité comprennent des gardes-pêche, du personnel de gestion des pêches, des personnes-ressources clés et des pêcheurs. Ils formulent des recommandations sur les pêches à l'intention des chefs qui, à leur tour, les soumettent au Ministère aux fins d'approbation.
- Certains participants veulent moins d'ingérence du Ministère dans leurs pêches. L'un veut pouvoir utiliser la méthode, l'heure et le lieu de son choix. *« Si je veux utiliser mes étiquettes, je dois soumettre un plan de pêche au Ministère, qui finit par le décortiquer et je ne le récupère pas à temps pour le réaliser. »* Un autre estime qu'il ne devrait pas y avoir de permis pour la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. *« Nous n'avons pas besoin d'un permis pour pêcher pour ces raisons, donc ça ne devrait pas s'appeler un permis. »*

Comprendre les besoins alimentaires, sociaux et rituels

« On pourrait penser que 26 ans après le début de ce programme, Pêches et Océans Canada reconnaîtrait enfin ce droit. »

- Les participants constatent que les pêches communautaires ne répondent pas aux besoins des communautés, et nombre d'entre eux veulent avoir plus de possibilités de nourrir leurs membres.
 - Deux participants affirment que leur communauté ne pratique pas de pêche communautaire. Pour le premier, cela est attribuable à l'état du saumon et de la truite dans les cours d'eau adjacents à son territoire. L'autre indique que sa communauté pratique la pisciculture pour fournir du poisson de consommation à ses membres. D'autres utilisent leur permis de pêche commerciale pour se procurer du poisson de consommation.
 - Certains disent que la pêche communautaire a lieu dans des cours d'eau qui ne se trouvent pas à proximité de la communauté. *« Les gens doivent parcourir un long chemin pour obtenir leur poisson. »* Certaines communautés qui ne sont pas situées à côté de cours d'eau comportant du saumon ont cessé de signer des ententes aux termes du programme lorsqu'on leur a demandé d'arrêter de pêcher le saumon dans ces voies navigables.
- Certains participants soulignent l'importance de la pêche communautaire à des fins culturelles et rituelles. *« Certaines étiquettes ne sont pas vraiment utilisées pour se nourrir, mais plutôt pour montrer aux jeunes comment attraper, nettoyer et utiliser le poisson. »*

Comprendre les ententes

- Les participants ont des expériences différentes concernant leurs ententes. L'un d'eux a retardé la signature d'une entente au début du programme afin de pouvoir obtenir un permis de pêche commerciale et, par conséquent, estime qu'il n'a pas eu un accès suffisant au poisson à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Un autre a fait une présentation au début du programme pour faire augmenter le financement en fonction des besoins de la communauté. *« Nous avons pris le Ministère au dépourvu avec notre demande. On nous a répondu qu'on nous rappellerait, mais notre chef a dit "Nous allons le faire". Finalement, [le MPO] a augmenté nos fonds. »* D'autres participants disent que leur entente n'a pas changé depuis la signature.
 - Les Premières Nations qui ne signent pas d'entente *« refusent de le faire en raison des limites qu'elle leur impose. Elles se sentent plus libres que celles qui signent. »*
- Certains participants négocient avec le Ministère pour tenter d'augmenter les allocations de pêche. *« Notre demande date d'il y a longtemps. »* D'autres veulent pouvoir utiliser les fonds du programme pour aider les membres à s'équiper pour pêcher et pour compenser les coûts d'entreposage ou d'équipement.
- Quelques-uns indiquent que leur communauté n'a pas encore signé l'entente cette année, et plusieurs précisent que cela se produit chaque année. *« Une année, nous avons signé en mars, et on nous a demandé d'antidater notre rapport. »* Un participant refuse de signer l'entente tant que le Ministère n'aura pas réglé les enjeux soulevés par la nation. *« Nous en faisons une tactique de négociation pour nous assurer que les enjeux sont résolus de façon systématique. »*
- Certains participants trouvent que les rapports sont devenus plus compliqués depuis le début du programme. *« La production de rapport était censée être facile, mais le nouveau modèle du programme comporte maintenant au moins 26 éléments. »*
 - L'un d'eux mentionne que le Ministère ne l'a pas informé d'un changement de politique qui obligeait les communautés à présenter des demandes de financement dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones.

Comprendre les composantes économiques des ententes

- Certains participants utilisent leurs permis de pêche commerciale pour fournir du poisson de consommation aux membres de leur communauté, mais l'un d'eux estime que cela revient trop cher, car il est interdit de pêcher à la fois à des fins commerciales et communautaires pendant la même sortie de pêche. Une partie des profits de la pêche commerciale peut également servir à couvrir les coûts liés aux salaires ou aux activités techniques réalisées dans le cadre du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones.
- Plusieurs participants souhaitent que l'on définisse la pêche à des fins de « subsistance convenable » ou qu'on leur permette de vendre le poisson pêché à des fins alimentaires, sociales et rituelles. *« Changez les règles concernant la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles pour que nous puissions vendre un pourcentage des prises afin de compenser les dépenses. »* Un participant juge qu'il devrait y avoir une politique relative à la pêche à des fins de « subsistance convenable ». Un autre considère la pêche à des fins de « subsistance convenable » comme un troisième type de pêche.

- Quelques participants se disent préoccupés par les négociations en cours dans la région concernant les droits de pêche communautaire et la pêche à des fins de « subsistance convenable ». *« Il veut acheter nos droits pour que nous ne puissions plus pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles pendant 10 ans. »*

Comprendre les composantes techniques des ententes

« Le renforcement des capacités et la restauration de l'habitat sont les plus importantes composantes de notre programme. »

- Les participants veulent que la collecte des données, les évaluations des stocks, la restauration de l'habitat et la mise en valeur du poisson soient financées dans le cadre de leurs ententes relatives à la Stratégie relative aux pêches autochtones.
 - Plusieurs communautés mènent ces activités en partenariat avec leur groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans ou avec des entreprises provinciales de services publics. L'une d'elles a signé un contrat distinct avec le Secteur des sciences du Ministère.
 - Certaines veulent renforcer leur propre capacité à réaliser des évaluations des stocks afin d'acquérir de meilleures connaissances sur les poissons dans les cours d'eau, de bien gérer ces ressources, et d'appuyer les demandes d'augmentation des quotas. *« Il n'y a pas beaucoup de données scientifiques [d'un côté] de la Nouvelle-Écosse, et les communautés estiment que le Ministère utilise des données scientifiques erronées dans ses plans de gestion des ressources. »* D'autres préfèrent que cette activité continue d'être réalisée par leur groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques.
- De nombreuses ententes sont axées sur la surveillance des prises et la collecte de données, mais ces activités peuvent être financées dans le cadre de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique plutôt que du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Un participant dit que la surveillance et la collecte de données ne sont effectuées que pour la pêche du homard et du saumon, même si d'autres espèces sont ciblées. *« Nous aimerions que des données soient aussi recueillies pour l'anguille d'Amérique et le bar rayé. »*
 - Certaines communautés remplissent les fiches de déclaration de surveillance des prises qui leur sont remises par leur groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques.
- De nombreuses communautés accordent la priorité aux activités de mise en valeur du poisson et de restauration de l'habitat. L'une d'elles a mis sur pied une société de conservation sans but lucratif qui utilise les fonds du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones et de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique ainsi que des dons du secteur privé pour exploiter une écloserie de saumon et de truite. Elles souhaitent que la société soit mieux soutenue par le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones.
 - Quelques communautés utilisent d'autres sources de financement ou des recettes autonomes pour restaurer et améliorer les cours d'eau et les lacs sur leur territoire. Certaines emploient du personnel scientifique ou de restauration pour réaliser ces activités. D'autres considèrent ces activités comme des priorités du bassin hydrographique pour leur groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques.

- Les techniciens et les gardes-pêche des communautés membres qui font partie d'un groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques ont été formés pour effectuer des relevés des milieux humides dans les étangs Barachois au Cap-Breton. *« La présence ou l'absence de poisson est liée à la SRAPA, car ces zones pourraient constituer un bon habitat pour faire de l'élevage à des fins alimentaires. »*
- Plusieurs participants s'inquiètent de l'état des stocks de poissons dans leurs cours d'eau, plus particulièrement le saumon, la truite et l'anguille d'Amérique dans les rivières et les ruisseaux. Ils se préoccupent également de l'absence d'activités de rétablissement des stocks de poissons de la part du Ministère. *« Il faut surveiller et soutenir les espèces traditionnellement importantes, surtout les espèces en déclin. »*
 - Certains pensent que le Ministère n'accorde pas la priorité à la santé des stocks de poissons qui ne sont pas importants pour la pêche commerciale ou la pêche à la ligne. *« Si une espèce n'a pas de valeur financière pour le Ministère, son rétablissement ne fait l'objet d'aucun financement ni d'aucune attention. »*
- Quelques-uns indiquent que leurs ententes sont davantage axées sur des activités éducatives que sur des activités techniques, comme des camps de jour parascolaires, des bulletins d'information réguliers, des déjeuners d'information sur le poisson pour planifier la pêche communautaire ainsi que le programme « Nos amis les poissons », dans le cadre duquel les enfants peuvent assister à la croissance de saumons dans un aquarium et participer à leur remise en liberté dans un cours d'eau.
 - Un participant se sert de ces activités pour aider les gens à comprendre l'importance de ne pas pêcher dans les cours d'eau fermés à la pêche. *« L'éducation est difficile quand il s'agit de cours d'eau non exploitables. C'est un défi de faire comprendre le concept aux gens. »* D'autres utilisent des activités éducatives pour tenir les membres de la communauté au courant des préoccupations relatives aux stocks de poissons et à l'habitat du poisson, et des activités prévues pour protéger et restaurer le poisson et son habitat.
- Certains participants mentionnent que le financement accordé dans le cadre de leur entente sur la Stratégie relative aux pêches autochtones sert à embaucher des membres de la communauté, mais qu'une partie du salaire peut provenir d'autres sources de financement. L'une des communautés compte plus de 30 employés qui travaillent jusqu'à 16 semaines par année.
 - Il y a beaucoup d'appuis pour augmenter l'emploi dans les communautés afin de pouvoir réaliser du travail technique, puisque la capacité actuelle en matière de personnel est limitée. *« Ces personnes sont très polyvalentes, mais elles ne peuvent pas tout faire en même temps. »*

Programme des gardes-pêche autochtones

« La surveillance, la conservation et l'application de la loi génèrent des emplois pour les communautés. »

- Plusieurs communautés sont dotées de vastes programmes de gardes-pêche et un certain nombre de gardes-pêche (ou de personnes ayant cette désignation) ont participé à l'atelier. Il y avait également un agent des pêches autochtone.

- Les gardes-pêche sont chargés des activités techniques prévues dans les ententes, qui comprennent la surveillance des pêches et le dénombrement des poissons, ainsi que des activités éducatives.
- Les participants veulent des gardes-pêche dans leurs communautés, et bon nombre d'entre eux appuient le financement des gardes-pêche dans le cadre d'un programme autonome, car les ententes de la Stratégie relative aux pêches autochtones ne prévoient pas suffisamment de fonds pour payer adéquatement des gardes-pêche.
- Les participants appuient aussi fortement l'idée que les gardes-pêche aient plus d'autorité pour faire respecter les règlements liés à la pêche parce que l'observation, la consignation de données et la préparation de rapports ne suffisent pas pour répondre aux besoins et aux attentes des membres de la communauté. Cela est mis de l'avant par les nations qui n'ont pas signé d'entente dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones. *« Elles refusent que leur pêche communautaire soit réglementée par MPO; elles pensent qu'elles peuvent mieux gérer les ressources. »*
 - Certaines communautés ont recours au règlement extrajudiciaire des conflits pour régler tout manquement à leurs règles communes. D'autres voudraient recourir à la justice réparatrice. *« Avec un peu de chance, cela comprendrait un cercle de guérison ou de discussion. »*
 - Un participant estime qu'un chef et un Conseil ne devraient pas être en mesure de changer les règlements en fonction de leurs décisions. Un autre pense que Conservation et Protection doit commencer à faire confiance aux gardes-pêche autochtones pour que le programme puisse s'améliorer.

Comprendre les relations

« À l'heure actuelle, les activités du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques sont vues par Pêches et Océans Canada comme des solutions de rechange pour joindre les communautés. »

- La majorité des participants disent entretenir une relation plutôt bonne avec le personnel d'administration du programme. *« Quand vous avez besoin d'eux, ils sont là... sauf quand vous cherchez du financement. »* Quelques-uns mentionnent que leur relation avec le Ministère s'est améliorée au cours des dernières années, mais ils indiquent que les changements de personnel peuvent parfois briser la confiance établie.
 - Plusieurs d'entre eux interagissent avec le personnel de gestion des ressources ou le personnel scientifique et lui fournissent des données, mais ils aimeraient savoir comment ces données sont utilisées par le Ministère. *« L'idéal, ce serait une base de données commune. »* Certains participants veulent être bien représentés dans les plans de gestion intégrée des pêches. *« Nous ne sommes qu'une anecdote dans le Plan de gestion intégrée des pêches : on mentionne une rencontre avec les Premières Nations, puis s'ensuit un tout petit paragraphe sur le sujet. »* D'autres souhaitent que les demandes de données soient appliquées équitablement à toutes les pêches, y compris aux pêches récréatives. *« Nous devons déclarer nos prises à des fins alimentaires, sociales et rituelles au niveau macro, mais les pêcheurs récréatifs n'ont pas besoin d'un permis et encore moins de déclarer leurs prises. »*
 - Certains participants interagissent avec des agents des pêches et sont tenus au courant de tout incident lié à l'application de la loi concernant les membres de leur

communauté. D'autres participants indiquent que les gardes-pêche aident le Ministère à faire respecter les règlements liés à la pêche. *« Le MPO est très content que nous soyons là, car Conservation et Protection n'a aucun moyen de faire respecter les règlements liés aux pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles puisque c'est un droit des Premières Nations. »*

- Un participant dit que le Ministère a embauché un facilitateur de l'extérieur pour créer un groupe régional des pêches composé de membres autochtones et non autochtones. Le groupe se réunit tous les mois pour régler des conflits et des enjeux relatifs à la pêche dans la région. Un participant ajoute que Conservation et Protection a commencé à tenir des tables rondes il y a quelques années, mais que *« le mouvement semble s'essouffler »*.
- Un autre dit que les gardiens de sa communauté effectuent des patrouilles conjointes avec des agents de conservation provinciaux, mais pas avec des agents des pêches en raison de *« problèmes juridiques et d'assurance »*.
- Les participants collaborent étroitement avec leur groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Certains entretiennent également des relations avec d'autres ministères, organisations et organismes non gouvernementaux relativement à des activités techniques, notamment Parcs Canada, Environnement et Changement climatique Canada (pour les activités liées aux espèces en péril), la Fédération du saumon atlantique, le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique (pour différentes activités de restauration et de protection de l'habitat), des universités et des associations régionales de l'environnement.

Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« Nos droits sont sacrés : ils ne constituent pas une politique ou un programme, et nous continuerons d'aller pêcher. »

- Les participants s'entendent tous pour dire qu'il faut plus de financement et de formation pour améliorer le programme et aider les communautés à réaliser des activités plus techniques. Plus précisément, ils veulent plus de financement afin de pouvoir :
 - reconstituer les stocks épuisés et accroître les travaux de restauration de l'habitat
 - réaliser plus de projets et de travaux conjoints sur le terrain avec le personnel du Ministère
 - embaucher plus de personnel et acquérir de l'équipement et du matériel pour effectuer des travaux techniques
 - assurer des périodes d'emploi plus longues
 - offrir aux employés un salaire plus élevé, surtout aux techniciens et aux gardiens : *« Nous avons un taux de roulement élevé et, une fois qu'ils ont été formés, les employés se trouvent un autre emploi. »*
- Les participants proposent également d'autres façons d'améliorer le programme, par exemple en assurant un financement uniforme parmi toutes les Premières Nations et des exigences uniformes en matière de rapports.
- Les participants ont toutefois des opinions divergentes quant au rôle du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones dans l'ensemble des programmes ministériels autochtones, car certains veulent que la structure de ce programme soit harmonisée au

profit d'autres programmes, tandis que d'autres veulent que tous les programmes soient intégrés dans la Stratégie relative aux pêches autochtones. Par exemple :

- Les participants des groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques souhaitent que la structure du programme soit mieux harmonisée pour appuyer le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (et vice versa). « *Il y a sûrement moyen d'améliorer le tout parce qu'à l'heure actuelle, aucun des deux programmes n'est conçu pour fonctionner avec l'autre.* »
- Un participant souhaite que la communauté exerce un plus grand contrôle sur certains aspects de la Stratégie relative aux pêches autochtones, notamment les politiques, le financement, la planification et la formation. Un autre souhaite que le mot « programme » soit retiré de la Stratégie relative aux pêches autochtones.

Évaluer les réussites

« Les peuples des Premières Nations étaient ici des milliers d'années avant l'arrivée des colons et fonctionnaient très bien sur le plan de la conservation et de la gestion des prises. Quand on a empêché les Premières Nations d'accéder à leur pêche légitime, il y a eu surpêche et déclin des stocks. »

- Un certain nombre de participants estiment que le succès du programme devrait se mesurer en fonction des commentaires positifs de la communauté, des aînés et du public. D'autres mesures du succès comprennent notamment :
 - l'intérêt des jeunes pour la pêche
 - un financement accru et plus d'emplois
 - la capacité de fournir plus de poissons de consommation (et une plus grande diversité de ceux-ci) aux membres des communautés (sans devoir les acheter)
 - le transfert des connaissances et de l'expertise d'une génération à l'autre
 - le respect des besoins sociaux et rituels
 - une véritable cogestion de la pêche
 - des avantages accrus pour la santé des membres
 - la protection du poisson pour les générations futures
 - des pêches autochtones dans le cadre d'une véritable autonomie gouvernementale
- Un participant souhaite que la capacité des communautés soit suivie de près pour assurer une meilleure gestion des progrès du programme. « *La capacité n'a pas été mesurée depuis les 25 dernières années.* »

Besoins en matière de compétences et de formation

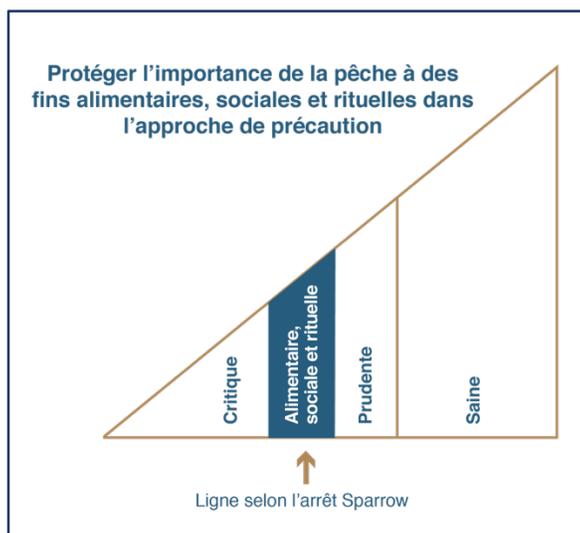
« Toute formation dont Pêches et Océans Canada a besoin, nous en avons aussi besoin. »

- Les participants veulent une formation pour renforcer la capacité technique du personnel d'évaluer les stocks et de réaliser d'autres activités scientifiques, et pour répondre à leurs besoins sur le plan du maintien en poste et de la relève. Ils énumèrent également un certain nombre de besoins particuliers en matière de formation, entre autres pour ce qui touche la résolution de conflits, la justice réparatrice, l'éducation commerciale, la rédaction de rapports et de propositions, la saisie et l'analyse de données, la compréhension des procédures ministérielles ainsi que les compétences informatiques.

- Les participants sont particulièrement favorables à ce que plus de formations soient offertes aux gardes-pêche, selon les mêmes normes que les agents des pêches et avec des cheminements de carrière. Ils veulent aussi qu'il y ait plus de désignations, de surveillance de l'environnement, de formations sur les armes de poing et de formations sur la sécurité pour les gardiens.
- Une communauté a formé ses membres à la fois à la pêche et à la surveillance du poisson, et à la recherche et au sauvetage grâce à une formation de la Garde côtière auxiliaire canadienne. « *Environ 12 de nos jeunes s'y intéressent. Nous avons suscité suffisamment d'intérêt pour la pêche.* »

Autres suggestions

- Bien que cela dépasse la portée du présent examen, certains participants estiment qu'il est difficile de revoir et d'améliorer adéquatement le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones sans aborder également la politique sous-jacente. « *Nous constatons plusieurs lacunes du Ministère quant aux politiques qui ont une incidence sur notre entente.* »
- Un participant propose d'intégrer les besoins alimentaires, sociaux et rituels à l'approche de précaution de la gestion des pêches avant que le rendement maximal durable ne soit atteint, afin de refléter les droits prioritaires des peuples autochtones de pêcher à ces fins. Cette suggestion a été formulée comme suit :



- Un autre participant recommande que le Ministère cesse d'essayer d'intégrer la pêche communautaire aux pêches des utilisateurs privilégiés.